MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

(BPU)

L'acheteur exerçant la maîtrise d'ouvrage
Direction Interdépartementale des Routes Atlantique

Représentant du Maître d'Ouvrage (RMO)
Madame la Directrice Interdépartementale des Routes Atlantique

Objet de la consultation
Réparation des DR de l'OA du Saut de Mouton à La Pallice - La Rochelle

N°Prix	Désignation du Prix Prix unitaire en toutes lettres (HT)	Prix unitaire en chiffres (HT)
000	**PRIX GÉNÉRAUX**	
001	**INSTALLATION DE CHANTIER** Ce prix rémunère forfaitairement les installations de chantier nécessaires à la construction des ouvrages. Il comprend : • les prestations définies à l'article 4.1.1, 4.1.2, 4.1.3, 4.1.4 et 4.1.5 du CCTP, • la mise en place, la maintenance de jour comme de nuit et le repli de la signalisation de chantier. Il est rémunéré en deux fractions : • 70% après réalisation des installations, amenée à pied d'œuvre des matériels, • 30% après démontage, repli de tous les matériels et installations, enlèvement des matériaux en excédent et remise en état des lieux. **LE FORFAIT :** …… ……..……	,.....
002	**PLAN PARTICULIER DE SÉCURITÉ ET DE PROTECTION DE LA SANTÉ (PPSPS)** Ce prix rémunère, au forfait : - L'établissement du Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS), tenant compte des recommandations du Plan Général de Coordination de Sécurité et de Protection de la Santé (PGCSPS), conformément aux articles du CCAP. - Les frais résultant de la réglementation relative aux règles de sécurité, à la législation du travail, ainsi qu'à l'hygiène et à la sécurité des personnes. Ce prix comprend notamment : - L'établissement des documents spécifiant les différentes phases de travaux avec les dispositions retenues avec affichage des consignes et informations de tous les intervenants, - La consultation des organismes concernés, - La tenue à jour des documents. Ce forfait est réglé en deux fractions : 60% à la remise du document et le solde après fourniture du PPSPS définitif de récolement. **LE FORFAIT :** …… ……..……	,.....
003	**SCHÉMA D'ORGANISATION ET DE SUIVI DE L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS GÉNÉRAL (SOSED)** Ce prix rémunère, au forfait, l'établissement, le suivi et la mise à jour pendant toute la durée du marché d'un Schéma d'Organisation et de Suivi de l'Élimination des Déchets (SOSED) conforme à l'article 2.8 du CCTP et commun à l'ensemble des travaux. Ce forfait est réglé en deux fractions : 60% à la remise du document et le solde après fourniture du SOSED de récolement. **LE FORFAIT :** …… ……..……	,.....

N°Prix	Désignation du Prix Prix unitaire en toutes lettres (HT)	Prix unitaire en chiffres (HT)
004	**PLAN DE RESPECT ET DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (PRE)** Ce prix rémunère au forfait la constitution et le suivi du plan de Protection et Respect de l'environnement, conforme à l'article 2.8 du CCTP. Il comprend notamment pour la constitution du plan et son suivi : - la nomination d'un coordonnateur environnement, - la présentation des données de base ; Concept environnement, sensibilité du site, organisation du chantier, contraintes environnementales, administrative, de communication…, - l'organisation de la chaîne de décision, - l'identification des nuisances ; tâches, impacts, mesures à prendre, procédures, fiches et suivi, la vérification de la mise en oeuvre des mesures, contrôles interne et externe, traitement des non-conformités, actions correctives - la formation du personnel ; sensibilisation, concepts, connaissances du plan - l'évaluation de l'application et de l'efficacité des dispositions mises en œuvre avec une synthèse et des propositions d'évolution des dispositions à mettre en œuvre. Il est précisé que le plan de protection et du respect de l'environnement est réputé recevable uniquement après validation du maître d'œuvre. L'entreprise devra compléter ou modifier le dossier présenté autant de fois que nécessaire. **LE FORFAIT :** …… ……..……	,.....
005	**ÉTUDES ET PROGRAMME D'EXÉCUTION DES TRAVAUX** Ce prix rémunère forfaitairement les études nécessaires à la réalisation des travaux, selon les prescriptions des articles 2.1 à 2.18 du CCTP et au chapitre 4 du fascicule 65 du CCTG. Ce prix comprend : • l'établissement et la mise en œuvre du PAQ, • l'établissement du mode opératoire pour assurer la santé des travailleurs durant toute la durée du chantier, • L'établissement, la fourniture des différentes procédures d'exécution, • Le programme des études d'exécution et les études d'exécution, • L'établissement et la fourniture des notes de calculs et plans tels que décrits au C.C.T.P. • Les notices techniques, propositions et différentes pièces demandées à l'entrepreneur, • les essais liés au contrôle intérieur demandé au CCTP, • les études et justifications des ouvrages provisoires, • la fourniture des documents établis dans le cadre de ces études, en une version sur support numérique et en autant d'exemplaires papier que prévu au CCAP, • Le dossier des ouvrages exécutés comprenant : • Le programme et le calendrier réel d'exécution des travaux, • Les plans et notes de calculs d'exécution mis à jour, • Les comptes-rendus d'incidents et les calculs éventuels les accompagnant, • Le P.A.Q. accompagné de tous les résultats des contrôles, épreuves et essais divers, • Le relevé géométrique (plan, profils en travers, élévation) après travaux. Il est rémunéré en deux fractions : • 70% à la fin de la période de préparation après acceptation par le maître d'œuvre des éléments du P.A.Q, du SOSED, du PRE et du mode opératoire ainsi que lorsque toutes les études et notes de calcul demandées au marché seront réalisées. • 30% après la remise du dossier des ouvrages exécutés incluant la fourniture de tous les documents de suivi du P.A.Q, du SOSED et du PRE. **LE FORFAIT :** …… ……..……	,.....
006	**DOSSIER DE RÉCOLEMENT** Ce prix rémunère forfaitairement une prestation de récolement des données existantes. Ce prix comprend notamment : - le relevé des données géométriques nécessaires au chantier, - le nivellement de l'ouvrage, - la reconnaissance précise des appuis des culées, des piles et des murs de soutènement, - l'établissement de plans de l'existant, - la fourniture de l'ensemble de ces documents dans la même quantité et suivant les prescriptions données pour le dossier de récolement après travaux. Ce forfait est réglé après acceptation par le maître d'œuvre du dossier complet. **LE FORFAIT :** …… ……..……	,.....

N°Prix	Désignation du Prix Prix unitaire en toutes lettres (HT)	Prix unitaire en chiffres (HT)
100	***OUVRAGES PROVISOIRES, MOYENS D'ACCÈS ET NETTOYAGE***	
101	**OUVRAGES PROVISOIRES, DISPOSITIFS DE PROTECTION ET MOYENS D'ACCÈS** Ce prix rémunère, au forfait, tous les frais des moyens d'accès nécessaires pour procéder à l'exécution du chantier dans le respect des règlements de sécurité applicables et conformément aux articles 5.1 à 5.4 du fascicule 65 du CCTG. Il tient compte également des sujétions énoncées aux articles 2.17 et 4.7 "Ouvrages provisoires" du CCTP. Ce prix comprend notamment : - les fournitures des notes de calculs et la constitution des plans éventuels, - la fourniture et la pose d'escaliers provisoires pour accès à l'OA, si nécessaire, - la mise à disposition ou la fourniture, l'amenée et l'installation complète des matériels et matériaux nécessaires à la réalisation de dispositifs de protection (filets ou autres...), y compris ancrage provisoires, - la réception par le COP avant toute utilisation, - le contrôle par un bureau agréé, extérieur à l'entreprise, - le montage et le démontage de tous les matériels, - les opérations de réemploi, les dépliements et repliements successifs, - l'immobilisation éventuelle du matériel, - les dispositifs de protection du personnel pendant toute la durée des travaux, - le repliement et la remise en état des lieux spécifiques, Il est payé en deux fractions : - 60 % après amenée des matériels et mise en place des filets, - 40 % après démontage, repliement et remise en état des lieux. **LE FORFAIT :** …… ……..……	,.....
102	**NETTOYAGE DES ABORDS ET AMÉNAGEMENT DES ZONES DE CHANTIER** Ce prix rémunère forfaitairement, les travaux de nettoyage des abords de l'ouvrage et d'aménagements des zones de chantier, selon les prescriptions de l'article 4.1 et 4.3 du CCTP. Il comprend notamment : • la suppression de tous les matériaux présents (gravats, dépôts divers, branchages etc.) ; • l´exécution et l´entretien de la plate-forme de travail (protection des arbres à proximité du chantier ou arrachage soumis à l'acceptation du maître d'œuvre, décaissement de talus…) ; • l'aménagement du/des zone(s) et chemins d'accès (piste, plateforme, aires de stockage, accès dans clôtures existantes de l'infrastructure et notamment la stabilité des chemins d'accès…) ; • la dépose de clôtures existantes et la réalisation de clôtures provisoires périphériques au chantier constituées de poteaux de 2 mètres de hauteur placés tous les deux mètres et de grillage de mailles maximales 40mm x 40 mm. • les stockages provisoires des déchets ; • le transport et la mise en décharge de ces déchets dans un CET soumis à l'acceptation du maître d'œuvre ; • la remise en état des lieux en fin de chantier ; **LE FORFAIT :** …… ……..……	,.....
103	**NETTOYAGE DE L'OUVRAGE** Ce prix rémunère forfaitairement, les travaux de nettoyage de la partie supérieure du PS de La Pallice dans son ensemble (soit sur 130,00m de longueur), y compris l'essai de convenance, selon les prescriptions de l'article 4.6 du CCTP. Il comprend notamment : • La suppression de tous les matériaux présents (béton, végétation, branchages etc.) et l'évacuation en décharge de la totalité des déchets. • Le nettoyage de la totalité des extrados à l'eau sous pression et la récupération de la totalité des rejets dans un bassin de rétention et leur évacuation par camion type hydrocureur. Ces travaux seront réalisés manuellement ou à l'aide de matériel de type aspiratrice soumis à l'approbation du maître d'œuvre (épreuves de convenance). Ces travaux, ainsi que l'amené et l'utilisation du matériel nécessaire, ne doivent pas occasionner de désordre supplémentaire sur OA (épreuves de convenance). **LE FORFAIT :** …… ……..……	,.....

N°Prix	Désignation du Prix Prix unitaire en toutes lettres (HT)	Prix unitaire en chiffres (HT)
200	**PRIX GÉNÉRAUX – GÉNIE CIVIL EN PLACE**	
201	**DÉPOSE DES BORDURES DE TROTTOIR** Ce prix rémunère au mètre linéaire, la dépose soignée des bordures de trottoir existantes conformément à l'article 4-3 et 4-4 du CCTP. Il comprend notamment : - les études, - l'amenée, l'utilisation et le repliement du matériel, - les consommables, - la dépose des bordures existantes par destruction **« soignée »** du mortier de pose. - la mise en dépôt éventuelle en CEI (Centre d'Exploitation et d'Intervention) des éléments démontés et réutilisables, - l'évacuation des déchets en décharge agréée, - la main d'œuvre. **LE MÈTRE :** …… …… …..……..	
202	**ESSAI DE FRAISAGE DE CHAUSSÉE SUR OA** Ce prix rémunère à l'unité, une planche d'essai de fraisage à froid de la chaussée sur le PS de La Pallice, sur un (1) mètre de large et sur deux (2) mètres de long et sur une épaisseur progressive pour un repérage de la chape d'étanchéité, conformément à l'article 4-5 du CCTP. Il comprend notamment : - L'amenée et le repliement du matériel ; - Le fraisage ; - Le chargement et l'évacuation des fraisâts suivant le SOPRE - Dispositions spécifiques ; - Le balayage du fond de forme ; - Les relevés et la rédaction du rapport ; - La réfection temporaire en BBSG 0/10 de la planche d'essai. Et toutes sujétions. **L'UNITÉ :** …….. …… …..……..	
203	**FRAISAGE DE CHAUSSÉE SUR ET HORS OA** Ce prix rémunère au mètre carré, le fraisage à froid progressif de la chaussée sur une épaisseur définie par le maître d'œuvre ou son représentant (avec prise en compte des précautions nécessaires à la préservation de la chape d'étanchéité), conformément à l'article 4-5 du CCTP. Le fraisât sera récupéré par l'entreprise et elle en aura pleine disposition (l'élimination ou la réutilisation des fraisâts sera effectuée suivant les dispositions prévues dans le cadre de la démarche SOPRE). Il comprend notamment : - L'amenée et repliement du matériel ; - Le piquetage de l'ouvrage ; - Le fraisage de la chaussée réalisé de manière progressive sur une épaisseur définie par le maître d'œuvre ou son représentant - Le chargement et l'évacuation des fraisâts ; - Le balayage du fond de forme. Et toutes sujétions. **LE MÈTRE CARRE :** …… …… …..……..	

N°Prix	Désignation du Prix Prix unitaire en toutes lettres (HT)	Prix unitaire en chiffres (HT)
204	**DÉPOSE DES GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ HORS OA (GS)** Ce prix rémunère au mètre linéaire, la dépose soignée des glissières de sécurité existantes conformément à l'article 4-4 du CCTP, y compris écran de protection motocycliste. Il comprend notamment : - les études, - l'amenée, l'utilisation et le repliement du matériel, - les consommables, - la dépose des glissières de sécurité existantes par enlèvement des supports fichés par tout moyen approprié, y compris écran de protection motocycliste existant. - la mise en dépôt éventuelle en CEI des éléments démontés et réutilisables, - l'évacuation des déchets en décharge agréée, - la main d'œuvre. **LE MÈTRE :** …… …… …..……..	
205	**DÉPOSE DES GARDE-CORPS** Ce prix rémunère au mètre linéaire, la dépose soignée des garde-corps existants conformément à l'article 4-4 du CCTP. Il comprend notamment : - les études, - l'amenée, l'utilisation et le repliement du matériel, - les consommables, - la dépose des 2 garde-corps existants par destruction des scellements, par tronçonnage au ras des supports et éventuellement des extrémités. - la mise en dépôt éventuelle en CEI des éléments démontés et réutilisables, - l'évacuation des déchets en décharge agréée, - la main d'œuvre. **LE MÈTRE :** …… …… …..……..	
206	**DÉMOLITION DE BÉTON (ARME OU NON ARME)** Ce prix rémunère au mètre cube de béton enlevé les parties de béton existant susceptibles de gêner la reprise des trottoirs, des bordures, des dalles de transition, conformément à l'article 4-3-2 du CCTP. Il comprend notamment : · L'amenée sur site du matériel nécessaire au démantèlement · Les fouilles éventuelles, ainsi que l'évacuation en décharge de matériaux impropres à leur réutilisation sur le chantier · La démolition même du béton sur une hauteur de 1m maximum · La dépose du ferraillage existant si nécessaire **<u>LE MÈTRE CUBE :</u>** …… …..……..	……,…..

N°Prix	Désignation du Prix Prix unitaire en toutes lettres (HT)	Prix unitaire en chiffres (HT)
207	**DÉPOSE DES JOINTS DE TROTTOIR** Ce prix rémunère au mètre linéaire, la dépose des 4 joints de trottoirs de type hiatus, selon les prescriptions de l'article 4-4-4 du CCTP. Il comprend notamment : - les frais d'amenée et de repliement de tous les matériels nécessaires à l'exécution des travaux ; - les frais de personnel d'encadrement et d'exécution ; - la découpe soignée de l'enrobé et de l'étanchéité du tablier (si nécessaire), ou du béton ; - la démolition du solin du joint et du béton dégradé du tablier, jusqu'au béton sain y compris les dispositifs de démolition et de protection à mettre en œuvre pour protéger la structure existante et les usagers (écran opaque…) ; - la dépose du joint et de ses accessoires (bavette ou autres dispositifs de récupération des eaux) ; - les diverses sujétions préalables à la mise en œuvre du nouveau joint à savoir, découpes, dégagements et autres nettoyages ; - l'évacuation des matériaux en un lieu de décharge agréé par le maître d'œuvre. **LE MÈTRE :** …… …… …..……..……	……,…..
208	**TERRASSEMENT MANUEL OU MÉCANIQUE** Ce prix rémunère, au mètre cube, l'exécution manuelle ou mécanique de terrassements à proximité ou sous ouvrage. Il comprend notamment : - le terrassement proprement dit, le chargement, le transport et l'évacuation des déblais conformément à la législation en vigueur ou la mise en dépôt provisoire à proximité en vue de réutilisation en remblai selon les ordres du Maître d'œuvre, le réglage du fond de fouille. - les travaux en bout de trottoirs et sur les dalles de transition Ce prix s'applique au mètre cube de matériaux mesurés en place avant extraction. **LE MÈTRE CUBE :** …… ……..……	……,…..
209	**GRAVE NON TRAITÉE (GNT)** Ce prix rémunère, à la tonne, la fourniture, le transport et la mise en œuvre de GNT 0/31.5, tel que défini au CCTP. Il comprend notamment : - L'amenée et le repliement du matériel ; - La fourniture, le transport et la mise en œuvre de GNT, y compris le compactage . - Le balayage de chaussée. - Et toutes sujétions. **LA TONNE :** …… ……..……	……,…..

N°Prix	Désignation du Prix Prix unitaire en toutes lettres (HT)	Prix unitaire en chiffres (HT)
210	**MATÉRIAU TRAITE AUX LIANTS HYDRAULIQUES** Ce prix rémunère, à la tonne, la fourniture, le transport et la mise en œuvre de matériau traité aux liants hydrauliques, tel que défini au CCTP. Il comprend notamment : - L'amenée et le repliement du matériel ; - La fourniture, le transport et la mise en œuvre de matériau traité au liants hydrauliques, y compris le compactage . - Le balayage de chaussée. - Et toutes sujétions. **LA TONNE :** …… ……..……	,.....
211	**COFFRAGES** Ce prix rémunère au mètre carré toutes fournitures, montage et démontage de coffrage de parois en béton. Il ne s'applique pas à la rémunération de la longrine NA. Il comprend notamment : - les dispositifs de maintien des coffrages. Les coffrages seront conformes aux prescriptions du fascicule 65 du CCTG. - la mise en œuvre de produit démoulant et toutes les sujétions d'étanchéité, de calepinage et de décoffrage. Il correspond notamment aux coffrages pour reconstitution de contre-corniches, des dalles de transition, etc.. Il ne s'applique pas à la réalisation de la longrine. **LE MÈTRE CARRE :**……..…… …..……..……	,.....
212	**ARMATURES POUR BÉTON ARMÉ** Ce prix rémunère au kilogramme la fourniture à pied d´oeuvre, le stockage, la conservation, le façonnage et la mise en œuvre d'armatures de béton armé. Il ne s'applique pas à la rémunération de la longrine NA. Il s'applique à toutes les natures d'acier et inclut les ligatures, les dispositifs écarteurs et de maintien dans les coffrages, les sujétions liées aux armatures en attente et, le cas échéant, les dispositifs de raccordement (manchons ou soudure). Le poids à prendre en compte sera la somme des produits des longueurs par nature par les poids unitaires donnés dans les fiches d'identification. Ne seront pris en compte pour les calculs des longueurs que les recouvrements de barres de longueur supérieure à 12 mètres ou ceux expressément spécifiés par le Maître d'œuvre Dans le cas de treillis soudé, le poids sera évalué à partir du poids au mètre carré de treillis soudé, y compris les recouvrements entre panneaux de dimension standard dont la nécessité est justifiée par note de calcul. Il ne s'applique pas à la réalisation de la longrine. **LE KILOGRAMME:** …… ……..……	,.....
213	**BÉTON C 30/37** Ce prix rémunère, au mètre cube, la fourniture et la mise en œuvre de béton C 30/37 conformément aux prescriptions du fascicule 65 du CCTG et des normes NF EN 13670, 13670/CN et 206-1. Il ne s'applique pas à la rémunération de la longrine NA. Ce prix comprend les fournitures, la fabrication, le transport et la mise en œuvre de béton C 30/37 y compris vibration, talochage et cure des surfaces non coffrées, la fourniture et l'incorporation, dans le béton, d'adjuvants fluidifiants si nécessaire et toutes les précautions vis-à-vis des temps excessivement chauds ou froids. Il ne s'applique pas à la réalisation de la longrine. **LE MÈTRE CUBE :**…….…… …..……	,.....

N°Prix	Désignation du Prix Prix unitaire en toutes lettres (HT)	Prix unitaire en chiffres (HT)
214	**PIOCHAGE DE PAREMENTS DÉGRADÉS** Ce prix rémunère au mètre carré, le piochage de parements dégradés, selon les prescriptions de l'article 4-8 du CCTP. Ce prix comprend : - les études, - l'amenée, l'utilisation et le repliement du matériel, - les consommables, - le piochage des surfaces dégradées, - le nettoyage des surfaces, par sablage et lavage sous pression si nécessaire, - l'évacuation des matériaux à la décharge, - la main d'œuvre **LE MÈTRE CARRE :** …… **…..**	……,…..
215	**PASSIVATION DES ACIERS :** Ce prix rémunère, au mètre carré de parement à reconstituer la passivation après dégarnissage soigné de tous les aciers apparents. Ce prix inclut l'élimination de l'oxydation par sablage et la fourniture et la mise en œuvre d'un produit passivant. Ce prix s'applique quel que soit le nombre et le diamètre des armatures à traiter, selon les prescriptions des articles 3-6 et 4-8 du CCTP. **LE MÈTRE CARRE :** …… ……	……,…..
216	**REPRISE LOCALISÉE DE PAREMENT EN BÉTON :** Ce prix rémunère, au mètre carré, la reprise de parement en béton au moyen d'un produit de réparation de surface inscrit sur la liste NF - Produits spéciaux destinés aux constructions en béton hydrauliques - et adapté à l'épaisseur à mettre en œuvre. Ce prix inclut toutes fournitures et mises en œuvre y compris de produit d'accrochage. Ce prix s'applique quelles que soient les conditions de mise en œuvre et quelle que soit l'épaisseur mise en œuvre, selon les prescriptions des articles 3-9 et 4-8 du CCTP. **LE MÈTRE CARRE :** …… ……	……,…..
217	**PROTECTION GÉNÉRALE DE SURFACE EN BÉTON** Ce prix rémunère, au mètre carré, la fourniture et la pose d'une protection hydrophobe sur le béton de trottoirs (corniches et contre-corniches) destinée à prolonger la durée de vie des réparations en créant une barrière imperméable à l'eau, selon les prescriptions des articles 3-8 et 4-9 du CCTP. Il comprend notamment : - le nettoyage soigné de la zone de reprise d'étanchéité ; - la fourniture et la mise en œuvre d'une protection hydrophobe sur toute la largeur (corniche et contre-corniche), soumise à l'acceptation du maître d'œuvre ; Il comprend également : - les frais d'amenée et de repliement de tous les matériels nécessaires à l'exécution des travaux ; - les frais de personnel d'encadrement et d'exécution ; - les frais de mise en décharge agréée des produits évacués ; - les frais de nettoyage de chantier ; - la fourniture et la mise en œuvre de tous les matériaux et matériels. La surface prise en compte est la surface effective sous GC. **LE MÈTRE CARRE :** …… ……	……,…..

N°Prix	Désignation du Prix Prix unitaire en toutes lettres (HT)	Prix unitaire en chiffres (HT)
300	**EQUIPEMENTS SUR ET HORS OA**	
301	**ÉTANCHÉITÉ SUR OUVRAGE**	
301-a	**INSPECTION DE L'ÉTANCHÉITÉ EXISTANTE** Ce prix rémunère, au forfait, l'inspection de l'étanchéité existante sur toutes les fenêtres réalisées lors des essais de fraisage, conformément aux articles 3.11 et 4.14 du CCTP. Il comprend un examen visuel portant notamment sur : - la bonne homogénéité du produit existant, - l´absence de lésions, plis, fissures, cloques, etc. - la continuité de la couche d´étanchéité qui est visible lors des essais de fraisage. - la bonne liaison de la feuille sur son support, qui est vérifiée par sondage. Si nécessaire, une deuxième inspection peut être réalisée en utilisant une caméra à détection infrarouges. Les mesures sont faites au droit des planches d'essai de fraisage et les images sont traitées par un spécialiste pour diagnostic. **LE FORFAIT :** …… …… …..……..	
301-b	**REPRISE PARTIELLE** Ce prix rémunère au mètre carré la reprise de l'étanchéité sur les bords longs de l'ouvrage, à la liaison avec la contre-corniche, ainsi que sur des points singuliers détectés, conformément aux articles 3-11 et 4-14 du CCTP. Il comprend notamment : - le sciage soigné éventuel afin de dégager les enrobés, l'étanchéité et permettre le pontage avec l'étanchéité existante ; - le nettoyage soigné de la zone de reprise d'étanchéité et le ragréage éventuel ; - la fourniture et la mise en œuvre d'une étanchéité du même type que celle existante dans les conditions définies par le fabricant du produit ; - toutes les évacuations nécessaires. Il comprend également : - les frais d'amenée et de repliement de tous les matériels nécessaires à l'exécution des travaux ; - les frais de personnel d'encadrement et d'exécution ; - les frais de mise en décharge agréée des produits évacués ; - les frais de nettoyage de chantier ; - la fourniture et la mise en œuvre de tous les matériaux et matériels. La surface prise en compte est la surface effective ayant fait l'objet d'une reprise d'étanchéité. **LE MÈTRE CARRE :** …… …..……..	
301-c	**REPRISE TOTALE** Ce prix rémunère au mètre carré la reprise totale de l'étanchéité sur ouvrage, à la liaison avec la contre-corniche, ainsi que sur des points singuliers détectés, conformément aux articles 3-11 et 4-14 du CCTP. Il comprend notamment : - le nettoyage soigné du béton existant (une fois l'étanchéité existe déposée), compris toutes les zones de ragréage à réaliser ; - la fourniture et la mise en œuvre d'une étanchéité par feuilles préfabriquées dans les conditions définies par le fabricant du produit ; - toutes les évacuations nécessaires. Il comprend également : - les frais d'amenée et de repliement de tous les matériels nécessaires à l'exécution des travaux ; - les frais de personnel d'encadrement et d'exécution ; - les frais de mise en décharge agréée des produits évacués ; - les frais de nettoyage de chantier ; - la fourniture et la mise en œuvre de tous les matériaux et matériels. La surface totale prise en compte est la surface effective du tablier, y compris les remontées d'étanchéité au droit des contre-corniches existantes. **LE MÈTRE CARRE :** …… …..……..	

N°Prix	Désignation du Prix Prix unitaire en toutes lettres (HT)	Prix unitaire en chiffres (HT)
302	**FOURNITURE ET POSE DE DRAINS HÉLICOÏDAUX** Ce prix rémunère au mètre, la fourniture, le transport et la pose d'un drain hélicoïdal de diamètre 25 mm en inox. Ce drain sera posé sur le tablier des ouvrages d'art à la demande du maître d' œuvre et conformément à ses prescriptions, le long du caniveau en asphalte gravillonné ou en pied de bordures avant réalisation des enrobés. Il comprend notamment : - L'amenée et repliement du matériel ; - La fourniture, le transport et la mise en œuvre de drains hélicoïdaux ; - Le blocage du drain avant la pose des enrobés ; - Une fois le drain posé, il devra être recouvert d'un minimum de 3cm d'enrobés ; - Le raccordement dans la gargouille située en point bas de l'ouvrage avec continuité du drain. Et toutes sujétions. **LE MÈTRE :** …… …..……..……	
303	**AVALOIR SUR OA** Ce prix rémunère, à l'unité, le dégagement de l'avaloir existant sous chaussée, son nettoyage, sa mise en conformité en respectant la législation existante en matière d'évacuation des EP sur OA conformément au CCTP. Il comprend notamment : - La fourniture et la pose d'un dispositif en acier moulé, compris collerette, tuyau de raccordement au chevêtre, série d'anneaux à lumière, pièce porte grille, grille et verrou - la bonne intégration de ce raccordement à l'existant, toute adaptation comprise, une fois l'ouverture effectuée dans la chaussée, - les assemblages éventuels et les fixations sous OA, y compris tout raccord avec l'assainissement de la culée. **L'UNITÉ:** …… ……..……	
304	**DESCENTES D'EAU SUR TALUS** Ce prix rémunère, au mètre, la fourniture et la pose de descentes d'eau sur talus constitués d'éléments préfabriqués emboîtables y compris les démolitions éventuelles de dispositifs existants et évacuations des matériaux, les terrassements, le raccordement sur l'accotement, le raccordement étanche avec la tête de buse ou les fossés, les tests de bon fonctionnement, le blocage en pied, le remblaiement sur les côtés par des chanfreins en béton de 0,50m de large de part et d'autre de la descente, le réglage du terrain ainsi que le béton de coulage. **LE MÈTRE:** …….. ……..……	
305	**DISPOSITIF DE RECUEIL ET D'ÉVACUATION DES EAUX** Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et la pose de tuyaux en PVC de diamètre 150 ou 200 mm. Il comprend la mise en place des tuyaux y compris les coudes, les assemblages éventuels et les fixations sur OA. **LE MÈTRE :** …… ……..……	

N°Prix	Désignation du Prix Prix unitaire en toutes lettres (HT)	Prix unitaire en chiffres (HT)
306	**BORDURES - CANIVEAUX** Ce prix rémunère, au mètre linéaire, la fourniture et la pose de bordures T2 de trottoirs et de caniveaux, de classe U, en béton pleine masse. Ils s'appliquent aux bordures posées sur ouvrage ou hors ouvrage. Ils comprennent toutes sujétions de mortier de pose et de réglage. **LE MÈTRE:** …… ……..……	
307	**JOINTS DE TROTTOIR À HIATUS DE SOUFFLE ≤ 50MM** Ce prix rémunère, au mètre linéaire, la fourniture et la pose, des 4 joints de trottoirs à hiatus de souffle inférieur à 50 mm, selon les prescriptions des articles 3-12 et 4-15 du CCTP. Ce prix comprend : - les frais d'amenée et de repliement de tous les matériels nécessaires à l'exécution des travaux ; - les frais de personnel d'encadrement et d'exécution ; - la fourniture du joint ; - la pose du joint et son réglage ; - les forages et scellements nécessaires en fonction du type de joint retenu ; - le matériau de scellement supplémentaire ; - le coffrage et le décoffrage (si nécessaire) ; - le bétonnage de la feuillure avec un mortier à liant hydraulique ; - le remplissage du solin (épaisseur de 14 à 23 cm +/- 1cm) entre le trait de scie et le joint selon la technique spécifique du modèle de joint ; - la pose du drain transversal en amont du joint et de l'évacuation des eaux collectées ; - les sujétions de raccordement avec les joints existants quel que soit leur type ; - les travaux de reprise d'étanchéité si nécessaire ; - les frais de contrôles ; - l'évacuation des matériaux en un lieu de décharge agréé par le maître d'œuvre. **LE MÈTRE:** …… ……..……	
308	**CONSTRUCTION D'UNE LONGRINE NON ANCRÉE (LNA) SUR et HORS OA** Ce prix rémunère, la construction d'une longrine non ancrée, conforme au guide technique SETRA des barrières de sécurité pour la retenue des poids lourds (1999), conformément au CCTP et notamment à l'article 4-18. La longrine non ancrée sera réalisée pour le type de barrière simple, NF ou CE. Elle est réalisée sur et hors OA, de deux côtés de la chaussée. Il comprend notamment : - La démolition de la chaussée par rabotage ou sciage, si nécessaire, sur une largeur égale à celle de la longrine et d'une profondeur de 2,5cm minimum. L'évacuation des matériaux conformément au SOPRE; - Le coffrage qui sera un coffrage pour parements fins côté chaussée, il pourra être ordinaire côté trottoir ; - La fourniture et la mise en œuvre du béton C35/45 résistant au gel et aux sels de déverglaçage,et du ferraillage ; - Une finition de surface lisse et pentée - La réservation de passage d'eau - La remise en état de lieux et le nettoyage de la chaussée ; - La gestion et l'élimination des déchets, conformément au SOPRE, Et toutes sujétions d'exécution. **LE MÈTRE:** …… ……..……	

N°Prix	Désignation du Prix Prix unitaire en toutes lettres (HT)	Prix unitaire en chiffres (HT)
309	**GARDE-CORPS ARCHITECTURAL** Ce prix rémunère au mètre linéaire, la fourniture, la pose, la fixation et le réglage d'un garde-corps neuf architectural de type S8, thermolaqué et peint (RAL à définir en phase exécution) conformément aux articles 3-13 et 4-16 du CCTP. et plans annexés. Il comprend notamment : - la fourniture du garde-corps adapté à l'ouvrage en ce qui concerne le pas des montants, les platines de fixations, le manchonnage des éléments linéaires, - le réglage en plan et en altitude du profil de la main courante et de la lisse inférieure, - la fixation sur la corniche de rive (ou la contre corniche) par l'intermédiaire de platines, - Le façonnage des abouts, - Toutes sujétions liées à l'adaptation aux raccordement et précautions à prendre pour limiter les risques de dégradation du support. La quantité réglée est le linéaire de garde-corps mesuré sur la lisse supérieure. **LE MÈTRE:** …… ……..……	,.....
310	**DISPOSITIF DE RETENUE DE NIVEAU H1** Ce prix rémunère au mètre linéaire, la fourniture, la pose, la fixation et le réglage d'une barrière de sécurité de niveau H1, galvanisée à chaud (RAL à définir en phase exécution) conformément aux articles 3-14 et 4-17 du C.C.T.P. et plans annexés. Il comprend notamment : - la fourniture de la glissière de sécurité adaptée à l'ouvrage en ce qui concerne le pas des montants, les platines de fixations, le manchonnage des éléments linéaires et les supports pour la LNA - les fixations et supports pour DR hors OA, y compris battage. - le réglage en plan et en altitude des profilés jusqu'aux différents raccordements extérieurs, - Le façonnage des abouts, - Toutes sujétions liées à l'adaptation aux raccordements et précautions à prendre pour limiter les risques de dégradation du support. La quantité réglée est le linéaire de DR mesuré jusqu'aux raccordements. **LE MÈTRE:** …… ……..……	,.....
311	**FOURNITURE ET POSE D'UN ÉCRAN DE PROTECTION MOTOCYCLISTE** Ce prix rémunère, au mètre linéaire, la pose d'une lisse standard métallique d'écran de protection motocycliste. Il comprend la fixation sur les bras d'écran et toutes sujétions de réglage. Ce prix comprend notamment : - Les origines standard métallique de 2000mm, compris bride d'origine et toute la boulonnerie - chaque longueur de 4320mm, y compris boulonnerie - chaque extrémité type U métallique de 578mm, compris équerre de fixation, liaison et toute la boulonnerie nécessaire à la fixation. La quantité réglée est le linéaire de lisse mesurée, extrémités comprises. **LE MÈTRE :** …… ……..……	,.....

N°Prix	***Désignation du Prix*** *Prix unitaire en toutes lettres (HT)*	***Prix unitaire*** *en chiffres (HT)*
312	**ASPHALTE COULE GRAVILLONNE POUR CANIVEAUX** Ce prix rémunère, à la tonne, la fourniture, la fabrication, le transport et la mise en œuvre d'un asphalte coulé gravillonné 0/6 à 0/10, tel que défini au CCTP. Ce revêtement d'évacuation des eaux pluviales formant couche d'étanchéité et de protection sera de 22 mm d'épaisseur minimum nominale (± 2 mm) Il comprend notamment : - L'installation de chantier tel que défini au CCTP, article …..; - La fourniture des constituants ; - La fabrication du matériau ; - Le chargement sur camion et le pesage ; - Le transport du matériau ; - Le balayage préalable du support ; - La fourniture et la mise en œuvre de la couche d'accrochage, conformément au CCTP, - La mise en œuvre du matériau sur chaussée, suivant l'épaisseur définie par le maître d' œuvre après compactage, y compris la confection des joints longitudinaux et transversaux ; - La confection et l'élimination des chanfreins ; - La confection des raccordements à la nouvelle et à l'ancienne chaussée (engravures). - Le nettoyage de la zone de chantier ; Et toutes sujétions. Le prix est rémunéré sur la base des bons de transports remis au déchargement. **LA TONNE :** …… ……..……	,.....
313	**INSPECTION DES DALLES DE TRANSITION** Ce prix rémunère, au forfait, l'inspection des deux dalles de transition. Il s'applique quel que soit le linéaire des dalles à inspecter. Il comprend toutes les sujétions afin d'établir un diagnostic permettant de déterminer les travaux à réaliser sur les deux dalles de transition. L'inspection sera uniquement visuelle. **LE FORFAIT :** …… ……..……	,.....